



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>LPS® Cold Galvanize</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de pièce</b>	00516, C00516
<b>Usage recommandé</b>	Un apprêt industriel riche en zinc conçu pour protéger contre la rouille et la corrosion.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	ITW Pro Brands
<b>Adresse</b>	4647 Hugh Howell Rd. Tucker, GA 30084
<b>Pays</b>	(U.S.A.) Téléphone : +1 770-243-8800
<b>In Case of Emergency</b>	1-800-424-9300 1-703-527-3887
<b>Site Web</b>	www.lpslabs.com
<b>Courriel</b>	lpssds@itwprobrands.com
<b>Fournisseur</b>	ITW Permatex Canada 1-35 Brownridge Road Halton Hills, ON, L7G 0C6 Canada

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1B
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1 (Système nerveux central)
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2 (Foie, Rein, organe de l'ouïe)
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Rein, organe de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforez ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les gaz. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Stockage

Garder sous clef. Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C /122 °F.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

### Renseignements supplémentaires

Contient du (de la) Benzène, 1-chloro-4 (trifluorométhyl). Peut déclencher une réaction allergique.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Zinc métallique		7440-66-6	30 - 40
ACÉTONE		67-64-1	10 - 20
Gaz de pétrole, liquéfiés, adoucis		68476-86-8	10 - 20
Xylène		1330-20-7	5 - 10
Benzène, 1-chloro-4 (trifluorométhyl)		98-56-6	1 - 10
ÉTHYLBENZÈNE		100-41-4	1 - 3
SOLVANT STODDART		8052-41-3	1 - 3
OXYDE DE ZINC		1314-13-2	1 - 3

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Peu probable en raison de la forme du produit. Rincer la bouche. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Narcole. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption. Œdème. Ictère. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

**Informations générales** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Sable sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Agents extincteurs inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit dangereux** Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies** En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. TOUJOURS rester à distance des réservoirs engloutis par les flammes. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Risques d'incendie généraux** Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les gaz. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux instructions. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ramasser à la pelle l'absorbant usé dans des futs ou autres récipients appropriés. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas respirer les gaz. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
ACETONE (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
ETHYLBENZENE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm	
	Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm	

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
ACETONE (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m3	
		750 ppm	
	TWA	1200 mg/m3	
ETHYLBENZENE (CAS 100-41-4)		500 ppm	
	STEL	543 mg/m3	
		125 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 1314-13-2)	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
	STEL	10 mg/m3	Respirable.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	TWA	2 mg/m3	Respirable.
		572 mg/m3	
		100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
		434 mg/m3	
	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
ACETONE (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
ETHYLBENZENE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Respirable.
	TWA	2 mg/m3	Respirable.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	STEL	580 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	TWA	290 mg/m3	
	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
ACETONE (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
ETHYLBENZENE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
ACETONE (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm	
	TWA	500 ppm	
ETHYLBENZENE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
ACETONE (CAS 67-64-1)	STEL	2380 mg/m3	
		1000 ppm	
	TWA	1190 mg/m3	
ETHYLBENZENE (CAS 100-41-4)	STEL	500 ppm	
		543 mg/m3	
	TWA	125 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 1314-13-2)	STEL	434 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	10 mg/m3	Fumées.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	STEL	5 mg/m3	Fumées.
		10 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	525 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	100 ppm	
		651 mg/m3	

Composants	Type	Valeur	Forme
	TWA	150 ppm 434 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm	

**Valeurs biologiques limites****Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
ACETONE (CAS 67-64-1)	25 mg/l	Acétone	Urine	*
ETHYLBENZENE (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans l'urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés.

**Autre**

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence****État physique**

Gaz.

**Forme**

Aérosol

**Couleur**

Gris clair. Opaque.

**Odeur**

Aromatique. Type hydrocarbure.

**Seuil olfactif**

Non disponible.

**pH**

Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation**

Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

Non disponible.

**Point d'éclair**

< 23.0 °C (< 73.4 °F)

**Taux d'évaporation**

Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Gaz inflammable

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** 0.9

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** 10.5

**Tension de vapeur** > 1 kPa à 25 °C

**Densité de vapeur** > 1 (Air = 1)

**Densité relative** Non disponible.

**Solubilité**

**Solubilité (eau)** Insoluble dans l'eau

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** 3000 - 4500 cSt

**Autres informations**

**Densité** 14.71 g/cm<sup>3</sup>

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Chaleur de combustion** 20 - 30 kJ/g

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

**Pourcentage de matières volatiles** 55.4 %

**Densité** 1.76 à 25 °C

**COV** 0.76 MIR per U.S. State and Federal Aerosol Coating Regulations

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter** Chaleur. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Acides forts. Agents comburants forts. Halogènes

**Produits de décomposition dangereux** Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

**Contact avec la peau** Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Narcose. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Œdème. Ictère.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'inhalation.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
ACÉTONE (CAS 67-64-1)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 20 ml/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	50.1 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	9.1 ml/kg
Benzène, 1-chloro-4 (trifluorométhyl) (CAS 98-56-6)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	1.13 - 1.43 ml/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	1.39 ml/kg
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	17.8 ml/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	4000 ppm, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3500 mg/kg
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5700 mg/m3, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Xylène (CAS 1330-20-7)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 5000 ml/kg, 4 heures
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	6700 ppm, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	10 ml/kg
Zinc métallique (CAS 7440-66-6)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Inhalation</b>		
<i>Poussière</i>		
CL50	Rat	> 5410 mg/m3, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	630 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>	
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>	
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Rein, organe de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Peu probable en raison de la forme du produit.
<b>Effets chroniques</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Autres informations</b>	Les symptômes peuvent être retardés.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
ACÉTONE (CAS 67-64-1)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	10294 - 17704 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	7.5 - 11 mg/l, 96 heures
OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	2246 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Xylène (CAS 1330-20-7)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	7.711 - 9.591 mg/l, 96 heures
Zinc métallique (CAS 7440-66-6)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	2.8 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0.56 mg/l, 96 heures

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

#### Potentiel de bioaccumulation

##### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

ACÉTONE	-0.24
ÉTHYLBENZÈNE	3.15
SOLVANT STODDART	3.16 - 7.15
Xylène	3.12 - 3.2

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun(e) connu(e).

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.  
D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F  
D003 : Déchet de matière réactive

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les contenants vides peuvent contenir un résidu du produit, se conformer aux avertissements de l'étiquette, même une fois le contenant vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1950
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Aérosols, inflammables, POLLUANT MARIN
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	2.1
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	Sans objet.
<b>Dangers environnementaux</b>	Oui
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	Aerosols, inflammable
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.1
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	2.1
<b>Packing group</b>	Not applicable.
<b>Environmental hazards</b>	Yes

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Other information**

**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.

**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.

**IMDG**

**UN number** UN1950

**UN proper shipping name** Aerosols, flammable, MARINE POLLUTANT

**Transport hazard class(es)**

**Class** 2.1

**Subsidiary risk** -

**Label(s)** 2.1

**Packing group** Not applicable.

**Environmental hazards**

**Marine pollutant** Yes

**EmS** Not available.

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



**Informations générales**

Polluant marin réglementé par l'IMDG. Éviter le transport avec des véhicules où l'espace de chargement n'est pas séparé du poste de conduite. S'assurer que le chauffeur du véhicule connaît les risques potentiels liés à la cargaison et sait ce qu'il doit faire en cas d'accident ou d'urgence. Avant de transporter des contenants du produit : S'assurer que les contenants sont solidement fixés. S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. S'assurer que l'écrou du bouchon de vidange du robinet ou le capuchon protecteur (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer une ventilation adéquate. S'assurer la conformité avec la réglementation applicable.

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)**

ACÉTONE (CAS 67-64-1)  
ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)  
Xylène (CAS 1330-20-7)  
Zinc métallique (CAS 7440-66-6)

**Règlements sur les précurseurs**

ACÉTONE (CAS 67-64-1) Classe B

**Règlements internationaux**

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Montreal Protocol**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**16. Autres informations**

**Date de publication** 07-Septembre-2016

**Version n°** 01

**Avis de non-responsabilité** ITW Pro Brands ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Informations relatives à la révision** Identification du produit et de l'entreprise : Utilisations du produit  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients  
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples  
Renseignements sur le transport : Valeurs HazReg - Transport  
Informations réglementaires : Phrases dangers - Étiquetage  
Données HazReg : Inventaires internationaux  
GHS: Qualificateurs